



Municipalité de Moiry
1148 Moiry

Moiry, le 5 juin 2023

Préavis n° 16/2023 de la Municipalité au Conseil Général du 19 juin 2023

OBJET : Comptes 2022

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les membres du Conseil général,

Préambule

Nous avons l'avantage de vous présenter les comptes de l'exercice 2022 et le rapport de gestion de la Municipalité sous forme de 3 documents distincts, soit le présent préavis et en annexe, faisant partie intégrante du préavis, les comptes et le rapport de gestion 2022.

Comptes 2022

Les comptes 2022 se soldent avec un excédent de revenus de **CHF 12'265.58** après amortissements obligatoires pour CHF 144'325.00 et amortissements supplémentaires pour CHF 35'000.00, soit au total CHF 179'325.00 d'amortissements.

Malgré des revenus d'impôts sur les personnes physiques en baisse, le résultat est positif grâce à une bonne maîtrise des dépenses, ainsi qu'à des acomptes budgétés trop haut pour la péréquation, la cohésion sociale, l'AJERCO et l'ASI7. Pour la cohésion sociale et la péréquation, une somme d'environ CHF 57'687.00 devrait nous être reversée en 2023. Pour l'AJERCO, une somme de CHF 25'840.00 devrait nous être ristournée, ainsi que CHF 8'392.00 pour l'ASI7. Soit au total des acomptes trop élevés pour **CHF 91'919.00** à recevoir durant l'année 2023. Cette somme a été prise en compte et a permis à la commune d'effectuer pour CHF 35'000.00 d'amortissements supplémentaires :

CHF 10'000.00 pour le PAcom (poste 9141.421 au bilan)
CHF 10'000.00 pour la salle villageoise (poste 9143.4 au bilan)
CHF 10'000.00 pour la place de jeux (poste 9143.441 au bilan)
CHF 5'000.00 pour l'archivage (poste 9149 au bilan)

En plus, une somme de CHF 10'000.00 a été attribuée au nouveau fonds de réserve « Energie » (compte du bilan 9282.11) en vue des futurs défis qui attendent notre société en matière de réduction du CO₂ et d'économies d'énergie.

Les charges totales pour l'année 2022 se montent à CHF 1'441'663.14, soit supérieures de CHF 26'066.14 par rapport au budget.

Les revenus totaux pour 2022 se montent à CHF 1'453'928.72, soit supérieurs de CHF 122'136.72 par rapport au budget.

L'excédent de revenus est porté en augmentation du capital qui s'élève à CHF 408'789.77 au 31 décembre 2022, sur un bilan total de CHF 2'550'318.43.

La **marge d'autofinancement** (MA) s'élève à **CHF 99'088.84**, inférieure de CHF 211'277.58 à l'année 2021 qui restait une année exceptionnelle. Il faut relever que la rénovation du mur

Préavis n° 16/2023 – Comptes 2022

du cimetière pour CHF 36'125.00 a été entièrement amortie via le fonds de réserve 9282.1 « Fonds pour futurs travaux » d'où une marge en diminution. Cette valeur de MA reste positive et c'est un indicateur important qui nous permet de réaliser de futurs investissements sans devoir recourir à l'emprunt. Il faut toutefois garder une vision globale sur plusieurs années comptables, la moyenne de cette MA se situe à CH 166'468,70 pour les 4 dernières années.

Pour plus de détails, vous trouverez dans les comptes des remarques et des précisions en italique sous les postes concernés.

Le rapport de gestion vous donnera quelques analyses de chiffres-clés et vous renseignera sur les diverses activités de la Municipalité dans chaque dicastère.

CONCLUSIONS

Fondée sur l'exposé ci-dessus, la Municipalité prie le Conseil général de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE MOIRY,

- **Vu** le préavis 16/2023 concernant les comptes 2022 et le rapport de gestion;
- **Ouï** le rapport de la Commission de gestion/finances;
- **Considérant** que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

DÉCIDE

1. D'adopter les comptes de l'exercice 2022, avec un bénéfice de CHF 12'265,58.
2. D'adopter le rapport sur la gestion 2022.

ADOpte PAR LA MUNICIPALITÉ DANS SA SÉANCE DU 5 JUIN 2023

Le syndic :


G. Dolivo



La secrétaire :


V. Siggen